

SW/hd

Berne, le 1er mars 1979

Relations bilatérales entre la République sud-africaine et la Suisse

1. Relations diplomatiques

C'est en 1887 déjà qu'un premier Consulat de Suisse fut établi à Prétoria, consulat qui fut par la suite transféré à Johannesburg en 1895. En 1952, une légation fut ouverte à Prétoria et élevée au rang d'ambassade en 1960.

A part l'ambassade suisse à Prétoria, la Suisse maintient aujourd'hui un consulat général à Johannesburg et un consulat au Cap.

L'ambassadeur de Suisse à Prétoria, M. Charles Bruggmann, a présenté ses lettres de créance au Président intérimaire de l'Afrique du Sud le 20 septembre 1978.

La République sud-africaine a actuellement une ambassade à Berne et des consulats généraux à Zurich et à Genève. L'ambassadeur sud-africain à Berne, M. Jan François Wentzel, a présenté ses lettres de créance le 1er juillet 1977.

2. Suisses résidant en Afrique du Sud

Le nombre des Suisses résidant en Afrique du Sud a évolué comme suit:

fin 1970 :	7019 Suisses (y compris double-nationaux)
fin 1974 :	7849 "
fin 1977 :	8458 "

-/-

- 2 -

A la fin de l'année dernière, la colonie suisse comprenait environ 8000 personnes (double-nationaux y compris), dont environ 4500 personnes actives. Près de 270 personnes travaillent dans des filiales de firmes suisses ou dans des "joint ventures" suisse - sud-africaines. Ce dernier chiffre a tendance à diminuer.

La diminution du nombre des demandes de renseignements auprès de l'OFIAMT montre que l'intérêt des Suisses pour une émigration en Afrique du Sud a baissé. En effet, alors qu'en 1975 cette Office donna 1459 renseignements sur l'émigration en Afrique du Sud, ce nombre se réduisit à 222 en 1978.

3. Bourses

L'Afrique du Sud et la Suisse participent à un programme d'échange de bourses.

La Commission fédérale des bourses a offert deux bourses pour l'année 1979/80, dont une est réservée à un candidat noir. Malheureusement, nous n'avons reçu que des candidatures de personnes de race blanche.

4. Journalistes

Un voyage d'étude en Suisse de journalistes sud-africains sera éventuellement organisé au dernier trimestre 1979 avec la collaboration de Swissair et de l'ONST.

5. Visa

Le visa n'est pas nécessaire pour les voyages touristiques en Suisse et en Afrique du Sud des ressortissants des deux pays.

6. Relations économiques de la Suisse

6.1. Echanges commerciaux

Jusqu'en 1977, l'Afrique du Sud était notre principal partenaire commercial en Afrique. Cette place lui a été ravie par le Nigéria au cours de l'année dernière.

Les échanges commerciaux avec l'Afrique du Sud restent néanmoins importants:

En 1978, nos importations s'élevaient à 118 mio. fr. alors que nos exportations se chiffraient à 421 mio. fr. dégagant une balance de 303 mio. fr. en notre faveur. Parmi les principaux produits échangés entre les deux pays en 1978, mentionnons à l'exportation de Suisse les machines et appareils électriques (52 %) et à l'importation des métaux communs et précieux, du cuir, des perles (84 %).

6.2. Investissements suisses

Les investissements suisses en Afrique du Sud sont estimés à quelque 3 milliards de francs (600 millions d'investissements directs et 2,4 milliards d'investissements de portefeuille). Ils représentent environ 5 % de l'ensemble des investissements étrangers et nous placent par ordre d'importance au sixième rang après la Grande Bretagne, les Etats-Unis, la République fédérale d'Allemagne, la France et le Japon.*

Abstraction faite des banques, les entreprises suisses opérant en Afrique du Sud font preuve de modération. Elles

* Investissements suisses dans le reste de l'Afrique, à titre de comparaison : env. 450 millions de francs.

cherchent à conclure des affaires en évitant le plus possible la publicité. Conscientes d'un éventuel renversement de la situation politique, elles s'abstiennent d'augmenter leurs investissements.

6.3. Exportations de capitaux

Les exportations suisses de capitaux vers l'Afrique du Sud sont plafonnées, depuis 1974, à frs. 200 - 250 millions.

Comme les exportations de capitaux de notre pays ont fortement augmenté entre-temps, cette limite a eu pour conséquence de réduire sensiblement la part réservée à l'Afrique du Sud.

Les requêtes d'exportation de capitaux dépassent déjà largement les frs. 250 millions cette année. Les trois départements concernés (DFEP, DFFD, DPF) ont pourtant décidé de maintenir le plafond.

7. Swissair

Swissair, qui dessert actuellement trois fois par semaine l'Afrique du Sud, est sur le point d'engager des pourparlers avec les South African Airways, aux fins d'obtenir l'autorisation d'augmenter le contingent de passagers qu'elle peut transporter dans son trafic avec l'Afrique du Sud.

8. Entraide judiciaire en relation avec le scandale du Ministère de l'information

La découverte d'une affaire de détournement de fonds publics au sein de l'ancien Ministère de l'information a déclenché un scandale en Afrique du Sud à la fin de 1978.

L'ancien secrétaire d'Etat, Dr. Eschel Rhoodie, soupçonné d'irrégularités par la Commission d'enquête créée à cette occasion, s'est réfugié à l'étranger.

L'ambassade d'Afrique du Sud, nous a demandé informellement de l'aider à retirer le passeport annulé du Dr. Rhoodie au cas où celui-ci se rendait en Suisse.

Cependant, la Division de police ne dispose pas des bases légales lui permettant de retirer ou de faire retirer un passeport annulé.

9. Intervention du Conseil de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS) auprès des autorités ecclésiastiques sud-africaines

A la suite d'un postulat soumis par l'Eglise nationale zurichoise au président de l'Assemblée des délégués en 1976, une délégation de la FEPS s'est rendue en 1978 en Afrique du Sud en vue d'amener les Eglises des Blancs et des Noirs à dialoguer entre elles, dialogue susceptible de constituer un pas important dans la réalisation pacifique de la justice sociale. Du 12 au 16 mars 1979 se tiendra à Prétoria une conférence des plus importantes Eglises protestantes d'Afrique du Sud sur le thème "Eglise et Justice sociale". Une délégation de la FEPS y prendra part à titre d'observateur.

10. Principaux accords bilatéraux

- Accord relatif aux services aériens entre la Suisse et l'Union Sud-Africaine du 19.9.1961
- Convention entre la Confédération suisse et la République d'Afrique du Sud en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu du 11.7.1968

- 6 -

- Le traité d'extradition entre la Suisse et la Grande-Bretagne du 26 novembre 1880 continue d'être appliqué à l'Afrique du Sud, bien qu'il n'existe pas d'accord formel à ce sujet.